

L'exercice d'une activité professionnelle requière le choix d'une structure d'exercice. Pendant longtemps, le choix des entrepreneurs se résumait à une simple option entre l'entreprise individuelle et la société pluripersonnelle. Et si l'entrepreneur voulait exercer *seul* son activité, il devait se résoudre, soit à engager tout son patrimoine en agissant sous son nom et pour son compte, soit à trouver un associé de « paille » dans le cadre d'une société à risque limité...

Ce temps est désormais révolu ; le législateur a commencé par martyriser le droit des sociétés, en acceptant l'idée, *a priori saugrenue*, de l'associé unique (loi du 11 juillet 1985 instituant la SARL avec un seul associé, ou « EURL »), avant de consacrer l'idée, *jadis hérétique*, du patrimoine d'affectation en mettant fin au principe de l'unicité du patrimoine (loi du 15 juin 2010 instituant le statut d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée, ou « EIRL »).

L'évolution est en cours. L'EURL n'est plus la seule société unipersonnelle (V. la loi du 12 juillet 1999, prévoyant la possibilité de créer une SAS unipersonnelle), et le législateur n'a eu de cesse que de desserrer les contraintes pesant sur les entreprises individuelles, jusqu'à prévoir un statut fiscal et social ultra-simplifié pour les micro-entreprises (loi du 4 août 2008 instituant le statut de « l'auto-entrepreneur »), ou plus récemment en simplifiant encore le régime de l'EIRL (loi du 22 mai 2019 pour la croissance et la transformation des entreprises).

Ces évolutions ont parfois été critiquées, souvent encouragées, mais jamais elles n'ont laissées indifférentes. Comment en effet, un juriste pourrait-il rester muet devant l'amoncellement des questions, parfois fondamentales, générées par la dualité de patrimoine chez une même personne ou bien par la nécessaire adaptation du droit des sociétés lorsqu'elles sont créées par un seul associé ? *C'est précisément tout l'enjeu de ce colloque consacré aux structures individuelles ; savoir d'où l'on vient, ce qui a été réalisé et ce qui reste à accomplir.*

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES :

Arnaud de Bissy, Professeur, Université Toulouse Capitole
Nadège Jullian, Professeur, Université de Perpignan
Sandrine Tisseyre, Professeur, Université Toulouse Capitole

LES STRUCTURES INDIVIDUELLES

6 mars 2020 Manufacture des Tabacs, Amphi Colloques - Guy Isaac



Création & Impression : COPIER | www.copier.fr | © 05.62.08.91.88



**INSTITUT
FÉDÉRATIF
de
RECHERCHE**
Mutation des
normes juridiques

CENTRE DE DROIT DES AFFAIRES
INSTITUT DES ÉTUDES JURIDIQUES DE
L'URBANISME, DE LA CONSTRUCTION
ET DE L'ENVIRONNEMENT

LIEU DE LA MANIFESTATION

Université Toulouse 1 Capitole,
Amphithéâtre Colloques - Guy-Isaac,
Manufacture des Tabacs,
21 allée de Brienne, 31000 Toulouse.

INSCRIPTION EN LIGNE :

<https://ifdroit.ut-capitole.fr/> (rubrique Agenda)

RENSEIGNEMENTS : ifr@ut-capitole.fr

- 8 h 45 | *Accueil des participants*
- 9 h 00 | Mot d'accueil de la Présidente de l'université et/ou du Doyen de la faculté de droit
- 9 h 10 | Mot d'accueil de la directrice du Centre de droit des affaires (CDA)
- 9 h 20 | Propos introductifs
Arnaud de Bissy et Nadège Jullian

MATINÉE | LES STRUCTURES INDIVIDUELLES : DES STRUCTURES D'EXERCICE ATTRACTIVES ?

1^{ÈRE}
TABLE RONDE

Les stratégies tenant au choix

Modérateur et discutant :
Céline Mangematin, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole

Hier

- 9 h 30 | Aspects historiques des structures individuelles
Jean-Philippe Hias, Doctorant, Université de Rennes 1
- 9 h 40 | Aspects théoriques de l'admission des structures individuelles
Adeline Thobie, Docteur en droit, Université de Rennes 1
- Aujourd'hui**
- 9 h 50 | Le caractère protéiforme des structures individuelles
Christophe Dejean-Ozanne, Docteur en droit, Université Toulouse Capitole
- 10 h 00 | La diversité des choix offerts au commerçant
Christine Lebel, Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Franche-Comté
- 10 h 10 | *Discussion et pause*

2^{ÈME}
TABLE RONDE

La flexibilité de constitution

Modérateur et discutant : Moussa Thioye, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole

Les atouts

- 10 h 40 | L'EARL, une modalité de valorisation du patrimoine de l'entrepreneur agricole
Didier Krajeski, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole
- 10 h 50 | Les contours fiscaux du patrimoine professionnel de l'agriculteur
Sophie de Fontaine, Maître de conférences HDR, Université Toulouse Capitole
- 11 h 00 | La souplesse de création
Emmanuel Cordelier, Maître de conférences, Institut National Universitaire Champollion
- 11 h 10 | La protection du conjoint de l'entrepreneur
Sandrine Tisseyre, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole
- 11 h 20 | Capital individuel versus capital social
Constant Djama, Maître de conférences en gestion, TSM
- 11 h 30 | *Discussion*

Les incertitudes

- 11 h 50 | Octroi de sûretés et EIRL
Francine Macorig-Venier, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole
- 12 h 00 | Un OVNI fiscal : l'EIRL assimilée à une EURL soumise à l'IS
Gilles Dedeurwaeder, Maître de conférences HDR, Université Toulouse Capitole
- 12 h 10 | *Discussion*

APRÈS-MIDI | LES STRUCTURES UNIPERSONNELLES : DES STRUCTURES D'EXERCICE PERFORMANTES ?

1^{ÈRE}
TABLE RONDE

Le fonctionnement des structures unipersonnelles, une organisation modulable

Modérateurs et discutants : Sandrine Tisseyre et Arnaud de Bissy, Professeurs de droit privé, Université Toulouse Capitole

La souplesse

- 14 h 00 | Les pouvoirs de l'associé unique
Nadège Jullian, Professeur de droit privé, Université de Perpignan
- 14 h 10 | La négociation collective dans la petite entreprise
Gwenhaël François, Maître de conférences HDR en droit privé, Université Clermont Auvergne
- 14 h 20 | Le financement des structures individuelles
Jean-Marc Moulin, Professeur de droit privé, Université de Perpignan
- 14 h 30 | Les relations ingénieuses entre les patrimoines
Julien Laurent, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole
- 14 h 40 | Le contrat avec soi-même en fiscalité : mythe ou réalité ?
Arnaud de Bissy, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole
- 14 h 50 | *Discussion*

Le risque

- 15 h 10 | Le risque pénal
Emilie Garreau, Docteur en droit, Université Toulouse Capitole
- 15 h 20 | Le risque de la défaillance économique
Bertille Ghandour, Maître de conférences en droit privé, Université de Picardie Jules Verne
- 15 h 30 | L'exercice d'activités commerciales par les associations : filialisation ou sectorisation ?
Thierry Eychenne, Expert comptable, Commissaire aux comptes (Sodecal)
- 15 h 40 | *Discussion et pause*

2^{ÈME}
TABLE RONDE

La transmission des structures unipersonnelles, une opération facilitée

Modérateur et discutant : Nadège Jullian, Professeur de droit privé, Université de Perpignan

- 16 h 00 | Transmission des structures unipersonnelles
Hélène Durand, Maître de conférences, Université de Perpignan
- 16 h 10 | La transmission successorale de l'entreprise individuelle
Isabelle Sérandour, Professeur de droit privé, Université de Brest
- 16 h 20 | Les aspects fiscaux de la transmission des structures unipersonnelles
Olivier Debat, Professeur de droit privé, Université Toulouse Capitole
- 16 h 30 | *Discussion*